



## **Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion**

### **Mémoire de la MRC Les Moulins**

**déposé dans le cadre de la consultation du Bureau d'audiences  
publiques sur l'environnement (BAPE)**

**Le 17 octobre 2014**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>RESPONSABILITÉS DE LA MRC LES MOULINS</b>	<b>6</b>
<b>DÉSÉQUILIBRE DU RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR</b>	<b>9</b>
<b>PRINCIPAUX BÉNÉFICES DU PROJET</b>	<b>9</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>20</b>

### **Document préparé par**

Chantal Laliberté, MICU, urbaniste  
Responsable de l'aménagement du territoire  
MRC Les Moulins

### **Assisté par**

Mathieu Gaudette, urbaniste  
Aménagiste  
MRC Les Moulins

## INTRODUCTION

Le parachèvement de l'autoroute 19 (**A-19**), accompagné de voies réservées dédiées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, revêt des éléments de grande importance pour la MRC Les Moulins. Le présent mémoire vise à porter à l'attention du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) les préoccupations mais, surtout, les attentes et les intérêts de la MRC à voir ce projet se concrétiser dans un avenir des plus rapprochés.

### Contexte géographique et démographique de la MRC Les Moulins

La MRC Les Moulins, composée des deux municipalités locales de Mascouche et Terrebonne, totalise un territoire de 261,04 km<sup>2</sup>. Selon le décret gouvernemental de janvier 2014, la population totale de la MRC s'élève à 155 849 personnes, dont 45 564 résident à Mascouche et 110 285 à Terrebonne. De nouvelles perspectives démographiques, publiées en 2009 par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), laisse envisager une continuation de la forte croissance démographique sur le territoire de la MRC Les Moulins. Selon ce rapport, le nombre de résidants de la MRC devrait croître de 50 469 entre les années 2011 et 2031. Cela signifie un accroissement moyen annuel de 2 524 résidants. Le taux de croissance pour cette période atteindrait alors 33,6%, soit le deuxième plus haut taux parmi l'ensemble des MRC au Québec.

Grâce à la présence de nombreuses entreprises (commerces de détail, commerces de service, entreprises manufacturières, institutions, etc.) et de maisons d'enseignement allant des niveaux préscolaire à universitaire, une portion élevée de résidants de la MRC travaille et/ou étudie sur le territoire de la MRC. Cependant, cela s'avère différent pour certains qui doivent se déplacer vers Laval et/ou Montréal. Les mouvements pendulaires de la population résidant au Sud de la MRC Les Moulins et se déplaçant vers la couronne Nord sont également à prendre en considération.

Quoique le projet à l'étude pour le parachèvement de l'**A-19** ne soit pas localisé sur le territoire de la MRC Les Moulins, sa proximité, comme en témoigne la [carte 11](#) du schéma d'aménagement de la MRC et intégrée au présent document, fait en sorte que non seulement les citoyens, les entreprises, les institutions, mais également la collectivité dans son ensemble, en retireraient de grands bénéfices.



**Carte 11**  
**Classification du réseau routier**

*Règlement 97-33R modifiant le SARR2 de la MRC Les Moulins*

**Légende**

**Réseau routier métropolitain\***  
— Autoroutes

**Réseau routier régional**  
— Route régionale provinciale  
— Route régionale municipale

**Réseau routier local**  
— Artère  
— Collectrice rurale  
— Collectrice urbaine  
— Collectrice urbaine projetée

**Infrastructures**  
● Échangeur  
● Échangeur projeté  
● Viaduc

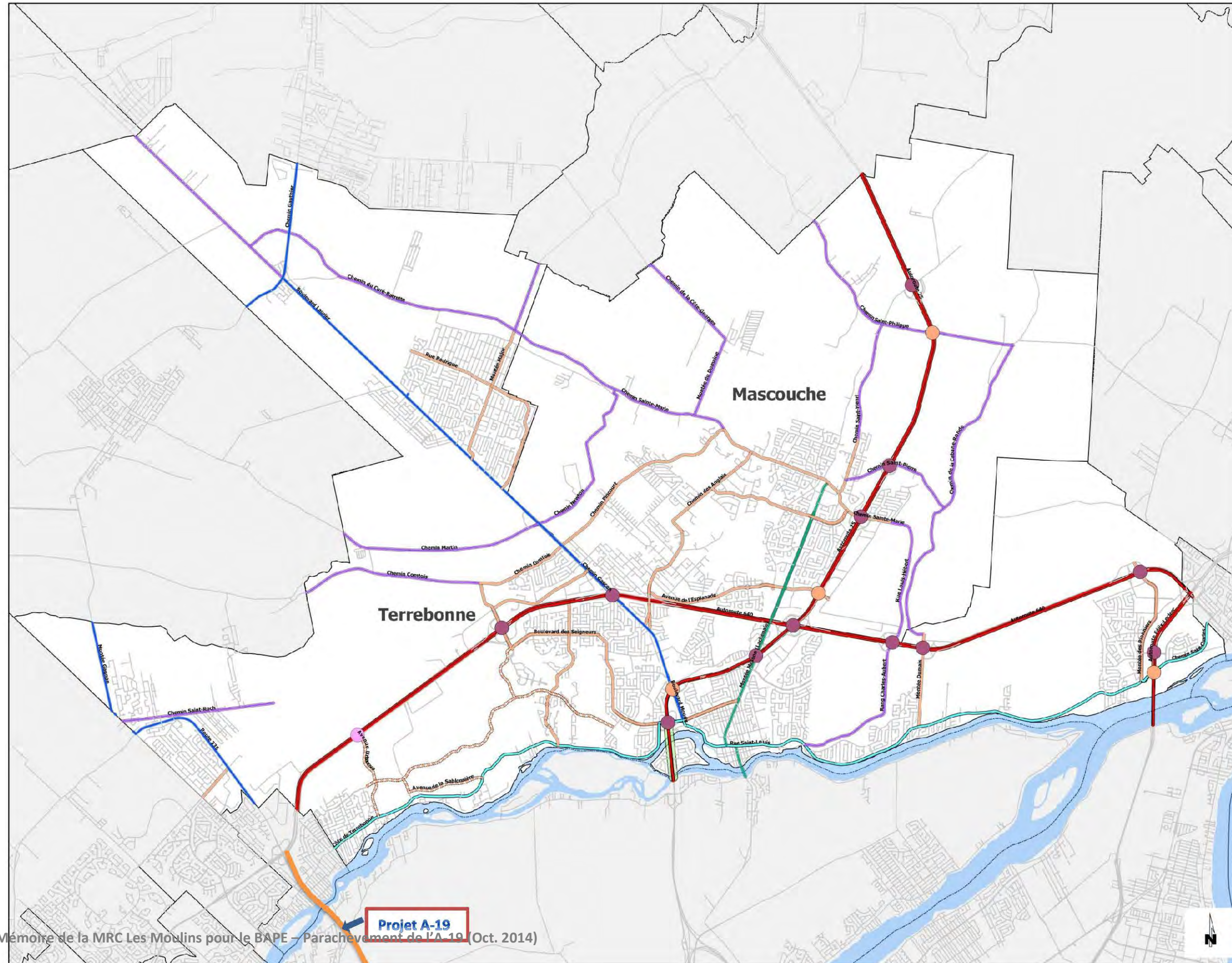
**Voie réservée**  
— Tronçon de voie réservée

\* Tel que déterminé au PMAD de la CMM, Mars 2012

Sources :  
Adresse Québec, Gouvernement du Québec,  
Décembre 2012.  
PMAD, CMM, Mars 2012



Produit par la MRC Les Moulins  
Le 10 septembre 2013



## RESPONSABILITÉS DE LA MRC LES MOULINS

Le contexte de la MRC Les Moulins s'avère des plus particuliers puisque ses intérêts relativement au projet de parachèvement peuvent se regrouper sous deux grandes thématiques, lesquelles sont basées sur les responsabilités qui lui incombent, à savoir :

- ❖ La planification de l'aménagement du territoire et développement à l'échelle du territoire couvert par les deux municipalités locales la composant (villes de Mascouche et Terrebonne);
- ❖ La gestion des services de transport en commun et transport adapté par autobus offerts à la population moulinoise.

La planification de l'aménagement et du développement s'effectue principalement via le schéma d'aménagement de la MRC. De façon globale, on y aborde tous les éléments entourant la gestion de l'urbanisation, en allant de la nature des activités (usages) autorisés et de leurs localisations, de la planification générique du système de transport des personnes et des marchandises sur le territoire de la MRC, de la préservation et mise en valeur de milieux naturels, de la prise en considération de contraintes anthropiques et/ou naturelles, etc.

A cet effet, la MRC Les Moulins vient, il y a tout juste un an, de terminer un long processus de mise à niveau de la planification de la partie de son territoire dédiée aux vocations urbaines, le tout, entre autres, afin :

- ❖ de prendre en considération d'importants ensembles qui sont désormais voués à des fins de conservation (ex. : terrain de l'ancien champ de tir Saint-Maurice – Défense nationale);
- ❖ de définir de nouveaux secteurs à des fins de développements résidentiels, commerciaux, industriels, institutionnels, etc.;
- ❖ de prendre en considération les éléments exprimés dans le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

La planification ainsi traduite via le **règlement 97-33R** de la MRC, dont l'entrée en vigueur date du 10 octobre 2013, s'appuie fortement, et ce particulièrement en ce qui concerne la partie Ouest de la MRC Les Moulins, sur le parachèvement de l'**A-19** avec aménagement de voies réservées au transport en commun, ainsi que de l'aménagement de stationnements incitatifs.

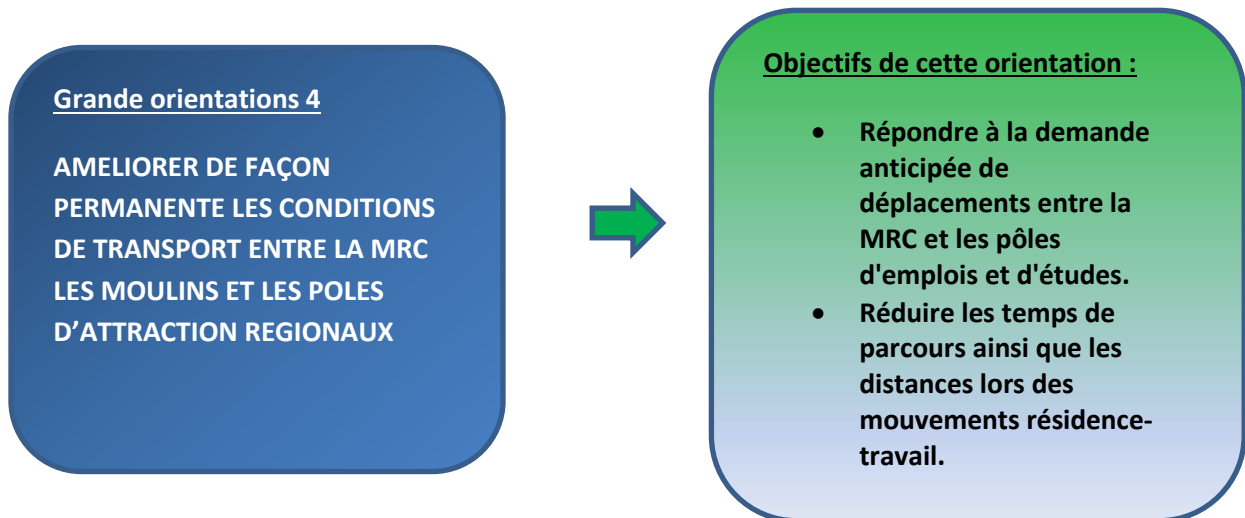
Lors de ce remaniement du schéma d'aménagement relativement à la gestion de l'urbanisation, la MRC devait rencontrer :

- ❖ les visions du Gouvernement exprimées via les *Orientations gouvernementales*;
- ❖ les divers principes et attentes du PMAD de la CMM;
- ❖ les priorités et les responsabilités de la MRC;
- ❖ ainsi que les volontés des deux municipalités locales composant la MRC (Villes de Mascouche et de Terrebonne).

Elle a donc porté une attention particulière afin de favoriser :

- ❖ la densité;
- ❖ la mixité des fonctions urbaines;
- ❖ la préservation et la mise en valeur des milieux naturels;
- ❖ des aménagements favorisant une desserte efficace du transport en commun (déploiement du réseau et fréquence accrue des autobus)
- ❖ la complémentarité avec les modes de transport autres que l'auto solo, dont, entre autres, les modes de transport actifs (vélo, marche, etc.).

À titre d'exemples, de grandes orientations y sont définies, détaillées par la suite d'objectifs spécifiques s'y rattachant. On y retrouve également des orientations particulières visant à se pencher sur des enjeux bien spécifiques. Afin d'illustrer le tout, voici certaines composantes pertinentes dudit règlement :



### Grande orientation 6

COMPLÉTER LE RESEAU ROUTIER  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC LES  
MOULINS



### Objectifs de cette orientation :

- Atténuer l'isolement de certains pôles.
- Apporter des solutions à certains problèmes de circulation.

## ORIENTATIONS PARTICULIÈRES (En transport)

- **Orientation 1-3**
  - Améliorer les conditions de circulation entre la partie Ouest de la MRC et l'île de Montréal ainsi que la Ville de Laval
- **Orientation 3-8**
  - Organiser les déplacements sur l'ensemble du secteur de la Côte de Terrebonne en favorisant les modes de transport alternatifs à l'automobile, la réduction des distances et la mixité fonctionnelle
- **Orientation 6-1**
  - Favoriser les aménagements pour encourager et augmenter le nombre de déplacements effectués en mode de transport alternatif aux véhicules motorisés privés
- **Orientation 6-3**
  - Favoriser les déplacements en modes de transport actifs et renforcer les liens intermodaux avec le transport en commun sur le territoire de la MRC Les Moulins
- **Orientation 7-1**
  - Améliorer les conditions de circulation en transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins
- **Orientation 8-1**
  - Améliorer les conditions de circulation en transport en commun à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins
- **Orientation 8-2**
  - Améliorer la desserte externe en transport en commun
- **Orientation 9-1**
  - Améliorer la disponibilité de stationnements incitatifs pour les usagers du service de transport en commun



Ainsi, force est de constater que parmi les principes encadrant l'aménagement du territoire, le transport s'avère un élément clé. De plus, une démarche visant non seulement le développement, mais également la requalification urbaine, en respect avec le concept de «développement durable», impose une planification intégrée de l'aménagement du territoire et du transport.

## DÉSÉQUILIBRE DU RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR

Actuellement, le territoire de la MRC Les Moulins est parcouru par 3 autoroutes :

- ❖ 2 axes autoroutiers Nord/Sud :
  - **A-40** desservant l'extrémité Est de la MRC
  - et l'**A-25** parcourant la partie centrale de la MRC;
- ❖ 1 axe autoroutier Est-Ouest :
  - **A-640** parcourant la MRC et constituant un lien continu à l'échelle de la couronne Nord.

La desserte en infrastructure de transport du réseau supérieur rencontre cependant, et ce depuis de nombreuses années, un déséquilibre notable pour la grande portion Ouest du territoire de la MRC. Le parachèvement de l'**A-19** avec voies réservées au transport en commun et les aménagements complémentaires s'y rattachant, contribuerait largement à combler cette lacune.

## LES PRINCIPAUX BÉNÉFICES DU PROJET DE L'A-19

La MRC tient à souligner, dans un ordre aléatoire, un échantillonnage des principaux bénéfices pour la MRC, ses résidents, ses entreprises et la collectivité dans son ensemble :

### ❖ Congestion routière

#### *Baisse de la congestion sur le réseau routier local dans le secteur de la Côte de Terrebonne*

L'étude d'impact du promoteur dénote effectivement d'importants débordements en heure de pointe AM sur la route 344 (boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion) en direction Ouest (vers la route 335) (l'étude évalue

le débit horaire à 1 255 automobiles sur la route 344 direction Ouest, à la hauteur de la route 335 en période de pointe AM). Les débordements atteignent fréquemment la hauteur de l'avenue de La Pommeraie, une collectrice locale strictement résidentielle de Terrebonne.

Une baisse de la congestion sur la route 344, en améliorant la capacité et le fonctionnement de l'échangeur route 344 avec l'axe Nord/Sud (future **A-19**, actuelle route 335), devrait améliorer la fluidité et réduire les débordements dans le réseau local, apportant une hausse significative de la qualité de vie dans ce secteur (moins d'émanations, moins de bruit, moins de poussière, meilleure sécurité, etc.).

#### ❖ **Bonification de l'offre en transport**

##### ***Désenclavement du secteur de Terrebonne ouest et réduction de la dépendance à l'automobile pour ses résidents***

Le secteur de Terrebonne Ouest a connu une hausse marquée de sa population au cours des dernières décennies. Toutefois, il est demeuré que seules la route 335 et la montée Gagnon permettent d'accéder/sortir de ce secteur. De surcroît, l'isolement de ce secteur par rapport aux quartiers centraux de la MRC apporte une faible possibilité de desserte en transport collectif pour cette partie du territoire de la MRC.

La mise en place d'une voie réservée sur l'**A-19** permettrait d'établir un circuit rapide et efficace de transport collectif vers les autres réseaux lourds de transport collectif (stations de métro notamment), brisant ainsi la dépendance de ce secteur à l'automobile.

##### ***Amélioration du réseau de camionnage dans le secteur ouest de Terrebonne***

Le parc industriel de la 640 – *Côté Ouest* constitue un pôle majeur générateur de transport lourd dû à la présence de plusieurs industries, axées notamment autour du créneau de l'acier et de la métallurgie (pensons, par exemples, à ADF, Acier Leroux, etc.).

La venue de l'**A-19** contribuera à améliorer le transport lourd et la circulation des marchandises dans l'ensemble du réseau routier métropolitain de la couronne

Nord, et bénéficiera assurément aux industries non seulement de ce parc industriel existant, mais également du parc industriel 640 - Côté Est, ainsi que du pôle d'emplois de la MRC localisé tout juste au sud de l'**A-640** et à l'Ouest de la sortie 35.

***Amélioration de l'accessibilité aux automobilistes se dirigeant vers les pôles d'emplois des secteurs centraux de Laval, mais également pour ceux se dirigeant vers les pôles d'emplois situés sur la couronne Nord.***

L'amélioration de la capacité de transport par le remplacement de la route 335 par l'**A-19** entre l'**A-440** et l'**A-640** devrait permettre aux travailleurs de la MRC Les Moulins d'accéder plus facilement aux pôles d'emplois centraux de Laval, qui constituent une destination de plus en plus fréquente des déplacements automobiles émanant de la MRC Les Moulins en heure de pointe AM (15% des déplacements (environ 7500 déplacements au total) autos le matin selon l'enquête OD de 2008). Or, l'axe de l'**A-25**, actuellement employé par ces automobilistes, est au prise avec de graves congestions le matin, puisqu'il accueille la presque totalité des déplacements émanant de la MRC et qui vont vers le centre de l'agglomération montréalaise (Laval et Montréal). L'ajout de l'**A-19** offrirait une alternative pouvant soulager la forte pression sur l'**A-25**.

De plus, ce lien router bonifié de voies réservées au transport en commun permettrait aux travailleurs en provenance de Laval ou Montréal, et dont le lieu d'emploi se situe de la couronne Nord, d'avoir accès à un service de transport en commun de plus grande qualité.

***Mise en place d'un autre axe de rabattement Nord/Sud en transport collectif profitant aux autres pôles urbains de la MRC Les Moulins***

L'efficacité et l'apport essentiel des axes de rabattement de transport collectif sur l'**A-25** et l'**A-40** ne sont plus à démontrer pour la MRC Les Moulins. Avec l'ajout d'une voie réservée sur l'**A-19**, il sera possible d'établir un système triple, offrant une capacité encore plus grande et diversifiée de rabattement, comme illustré à la **carte 12A** du schéma d'aménagement de la MRC et jointe à la présente. Certains potentiels de nouveaux rabattements vers des systèmes de transport lourds présents et à venir devraient améliorer davantage le potentiel

de cet axe Nord/Sud (pensons à la station de métro Fabre sur l'avenue Papineau à Montréal qui pourrait servir de nouveaux points de rabattement ou au SRB sur le boulevard Pie-IX à Laval-Montréal)<sup>1</sup>.

Facilement accessible via l'**A-640** en direction Ouest (direction présentant peu de congestion en heure de pointe AM sur le territoire de la MRC Les Moulins), l'axe **A-19** pourrait bénéficier, en plus des secteurs Ouest de la MRC, à l'ensemble du territoire de la MRC, et ce principalement pour les résidents du secteur URBANOVA, mais également pour ceux en provenance du secteur de l'ancienne Ville de La Plaine, ainsi que de la Ville de Mascouche.

---

<sup>1</sup> Suggestion du Conseil régional de l'environnement de Montréal (Source : Parachèvement de l'autoroute 19 - Étude d'impact sur l'environnement - Rapport principal. Par Transport Québec, Octobre 2012, p.128)



## Carte 12A

### Réseau de transport en commun d'Urbis - Transport urbain Les Moulins et réseau métropolitain de transport en commun structurant

Règlement 97-33R modifiant le SARR2 de la MRC Les Moulins

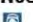






### Légende

#### Réseau TC de Urbis - Transport urbain Les Moulins




-  Arrêts d'autobus
-  Lignes de transport par autobus

#### Réseau de transport en commun métropolitain structurant (PMAD, 2012)

##### Noeuds du réseau métropolitain

-  Gare existante (train de banlieue)
-  Gare projetée (train de banlieue)
-  Station de métro existantes
-  Station de métro projetée
-  Terminus métropolitain d'autobus existant
-  Stationnement incitatif existant
-  Stationnement incitatif projetée

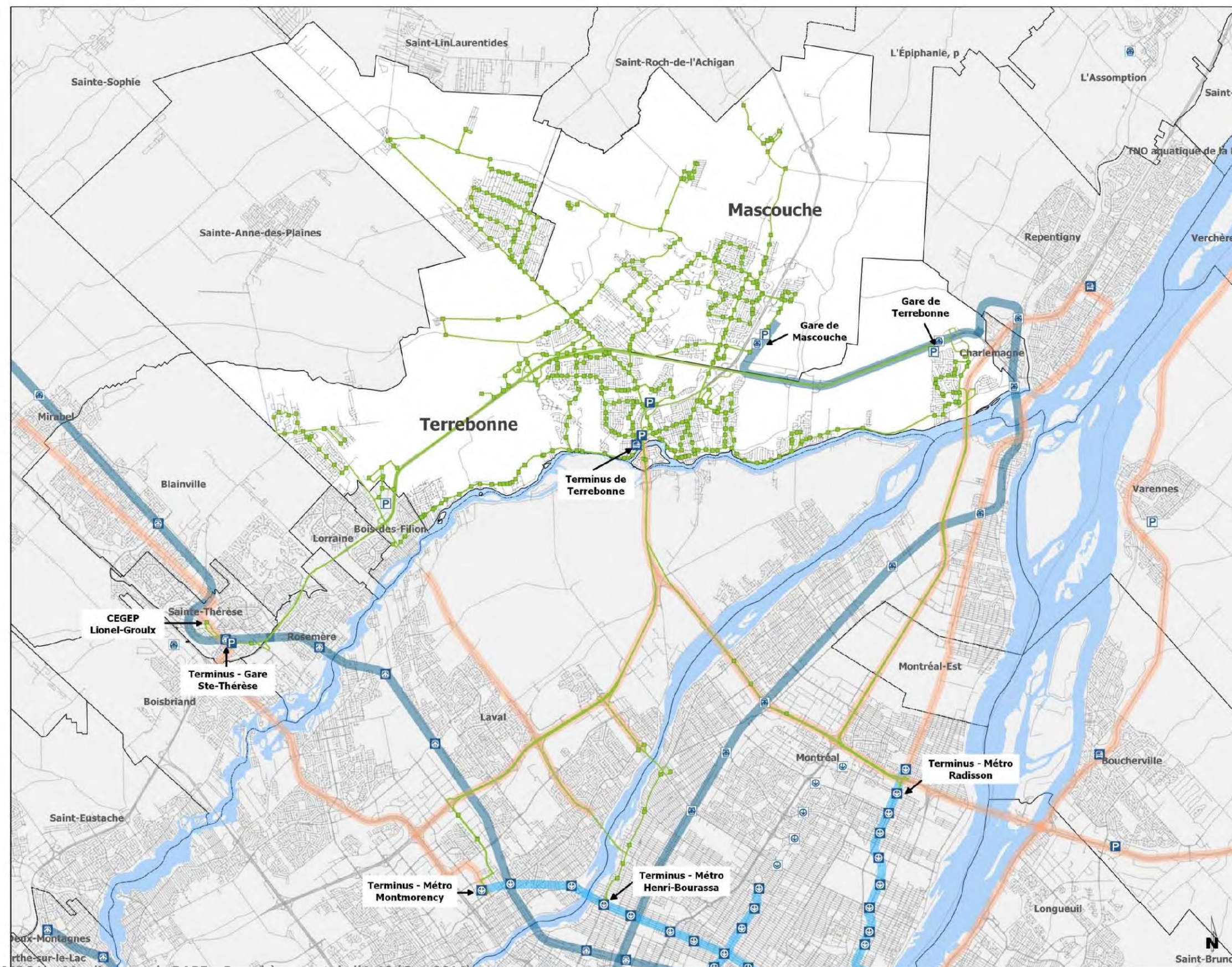
##### Axes du réseau métropolitain

-  Axes de rabattement des autobus
-  Lignes de métro
-  Lignes de train de banlieue

Sources :  
Réseau métropolitain : CMM, 2012  
Réseau d'Urbis : AMT, Octobre 2012



Produit par la MRC Les Moulins 13  
Le 10 septembre 2013



### *Une voie réservée essentielle au projet URBANOVA*

La voie réservée constituera un apport essentiel au développement et la mise en œuvre des concepts urbanistiques mis de l'avant pour le développement en cours du secteur de la Côte de Terrebonne.

Projet de grande envergure et un des principaux pôles de développement actuellement en réalisation sur le territoire de la MRC, URBANOVA (voir [carte A](#) ci-dessous délimitant le projet) visent, entre autres, à réduire la dépendance à l'automobile en misant sur une desserte accrue, facilement accessible et la plus directe possible en transport collectif. Cela s'adresse autant pour la population résidente que pour les divers pôles d'emplois qui y sont développés, ainsi que pour les nouveaux à venir. La [carte 12B](#) du schéma d'aménagement de la MRC est jointe à la présente afin d'illustrer les orientations de développement du réseau de transport en commun. On y remarque également une identification symbolique des pôles générateurs de déplacement.

Constituant un écoquartier, le développement d'URBANOVA est balisé par les principes de développement durable, dont voici un très bref aperçu :

- Volet environnemental :
  - Géométrie des rues ne favorisant pas nécessairement l'auto solo, mais plutôt les déplacements en transport en commun et/ou en modes de transport actifs (vélo, marche, etc.);
  - On pourrait dire que le principe de «saucisses *Hygrade*» s'appliquerait dans le cas du développement conjoint d'URBANOVA et du parachèvement de l'**A-19**, soit : «Plus le service de transport en commun sera efficace et répondra aux besoins des usagers, plus ces derniers l'utiliseront; et plus de gens l'utiliseront, plus la desserte en autobus sera efficace.». Le projet de l'**A-19** comblera donc un chaînon manquant d'importance pour relier la couronne Nord au reste du territoire de la CMM, et il contribuera à améliorer significativement la desserte en service de transport en commun.
  - L'utilisation du transport en commun et/ou de modes de transport actifs contribuera également à la réduction d'émission de GES.

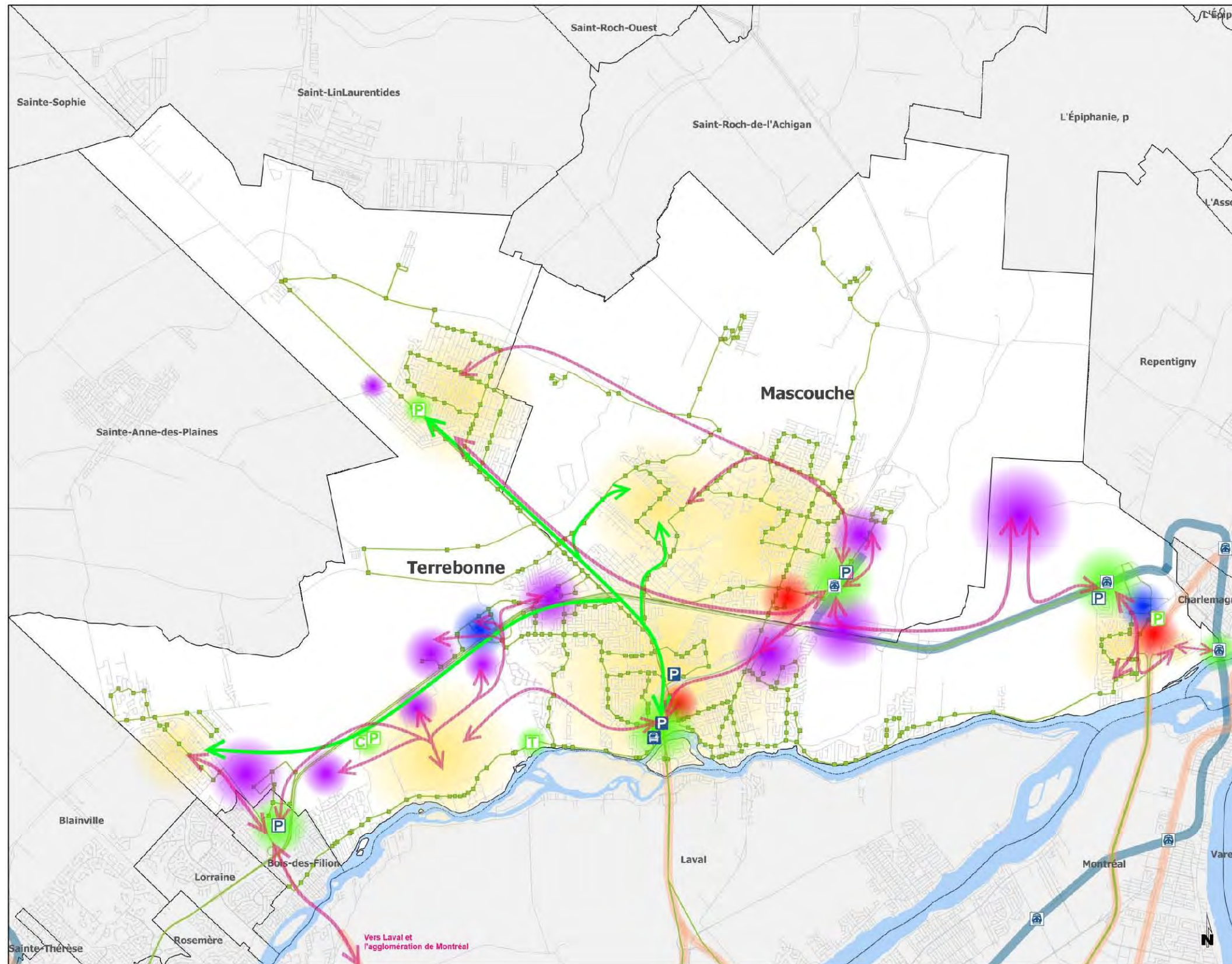
**Carte A : Projet URBANOVA à Terrebonne**



Source : Source : [http://www.ville.terrebonne.qc.ca/actualites\\_details.php?id=1929](http://www.ville.terrebonne.qc.ca/actualites_details.php?id=1929)







**Carte 12B**  
**Orientations de développement du réseau de transport en commun de la MRC Les Moulins**

*Règlement 97-33R modifiant le SARR2 de la MRC Les Moulins*

- Légende**
- Réseau existant de TC de Urbis Transport urbain Les Moulins**
  - Réseau existant à l'automne 2012**
  - Arrêts d'autobus
  - Lignes de transport par autobus
  - Perspectives de développement**
  - Connectivité à ajouter
  - Connectivité à améliorer
  - P Stationnement incitatif à l'étude
  - C Centre d'échange à l'étude
  - T Site de transfert modal à l'étude

- Réseau de TC métropolitain structurant (PMAD, 2012)**
- Noeuds du réseau métropolitain**
- Gare projetée (train de banlieue)
- Terminus métropolitain d'autobus existant
- Stationnement incitatif existant
- Stationnement incitatif projeté
- Axes du réseau métropolitain**
- Axes de rabattement des autobus
- Lignes de train de banlieue

- Pôles générateurs de déplacement**
- Nature des activités du pôle**
- Urbaine (résidentiel)
- Commerciale
- De services (Santé, éducation, etc.)
- Industrielle et d'emplois
- De transit (transport en commun)

Sources :  
 Réseau métropolitain : CMM, 2012  
 Réseau d'Urbis : AMT, Octobre 2012



Produit par la MRC Les Moulins  
 Le 10 septembre 2013

- Volet économique :
  - En plus du transfert modal qui sera encouragé par une meilleure desserte en transport en commun via le parachèvement de l’A-19 et des aménagements dédiés à supporter le transport en commun, une diminution de la congestion routière engendrera également une réduction du temps de transport. Toutes ces bonifications constitueront avantages monétaires tant pour les utilisateurs du transport en commun que pour les organismes publics et privés qui bénéficieront du projet du MTQ.
- Volet social :
  - En favorisant des déplacements en transport en commun et via des modes de transport actifs, les interactions sociales entre la population seront accrues et favoriseront un environnement plus sécuritaire pour la population en général (plus de gens = plus de «yeux» dans les espaces publics)<sup>2</sup>.

Une hausse de la fréquence des passages et des circuits accessibles de rabattement vers les autres réseaux lourds de transport collectif (métro, train, etc.) constituent des éléments primordiaux à l’atteinte des objectifs de planification de ce secteur. Afin d’assurer ce succès, l’ajout d’un nouvel axe via l’**A-19** devient essentiel dans la mesure où l’axe de l’**A-25** semble atteindre sa pleine capacité, notamment au terminus de Terrebonne qui en est le point de convergence d’un grand nombre de circuits d’autobus.

Le projet URBANOVA prévoit également l’aménagement d’un stationnement incitatif aux abords du nouvel échangeur prévu sur l’**A-640**, à la hauteur de l’avenue Urbanova. La voie réservée sur l’**A-19** constitue un élément essentiel au bon fonctionnement des circuits émanant de cette nouvelle installation et permettra de bonifier la qualité du service de transport en commun et, ainsi, de faciliter le transfert modal de l’utilisation de l’auto solo vers l’utilisation du transport en commun. Les bénéfices environnementaux s’avèreraient alors indéniables.

---

<sup>2</sup> Inspiré de l’expression anglophone «Eyes on the street»

❖ ***Bonification de l'offre de réseaux voués aux transports actifs***

***Amélioration possible de la connectivité entre les circuits cyclables de la TransTerrebonne et de la Route verte à Laval/MRC Thérèse-de Blainville***

La modification de l'échangeur de la route 344 et de la nouvelle **A-19** à Bois-des-Filion devrait offrir l'opportunité d'améliorer la connectivité et la sécurité de la Route verte no 2 vers l'Ouest (elle emprunte actuellement la route 344 vers les villes de Bois-des-Filion et Rosemère) aux usagers de la piste multifonctionnelle TransTerrebonne, laquelle est située dans la MRC Les Moulins. Le maintien d'une piste multifonctionnelle assurera la préservation du lien vers la Route verte, laquelle se poursuit également à Laval.

## CONCLUSION

Via le présent mémoire, nous espérons avoir démontré la pertinence et la grande nécessité du parachèvement de l'**A-19**, le tout accompagné bien sûr de voies réservées pour le transport en commun et des aménagements complémentaires supportant l'utilisation du transport en commun. Ceux-ci procureront des avantages certains par rapport à l'utilisation de véhicule solo, et ce particulièrement aux heures de pointe, tant pour les résidants actuels que les futurs résidants.

De plus, le projet dans son ensemble permettra de réduire le temps de parcours, sans négliger qu'il assurera une meilleure assiduité du service de transport en commun. Par conséquent, la vaste gamme d'avantages se révélera sûrement un atout de taille pour rendre l'utilisation du transport en commun plus alléchante pour les citoyens. En bonus, ces avantages sauront également ravir les utilisateurs actuels des services de transport en commun, que cela soit pour des fins de navettage quotidiens, ou tout simplement pour des déplacements plus ponctuels.

Les bénéfices seront indubitablement à divers niveaux et nous ne prétendons pas en avoir brossé un tableau complet, car, en plus d'encourager le transfert modal vers l'utilisation du transport en commun, ce projet sera également bénéfique pour le transport adapté, le transport scolaire, les services d'urgence, et bien d'autres utilisateurs. La nouvelle offre de tronçon routier aura également l'avantage de réduire l'importante congestion dénotée dans ce secteur; par ce fait, la durée de temps de parcours sera également décroissant, ce qui implique aussi une réduction du temps que les moteurs des véhicules tourneront au ralenti ... et, comme on le sait, cela génère une grande quantité de gaz à effets de serre.

**AINSI, POUR LES DIFFÉRENTES RAISONS ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, LA MRC LES MOULINS RÉITÈRE SON APPUI AU PROJET DU MTQ ET INSISTE SUR L'IMPORTANCE D'Y GREFFER DES VOIES RÉSERVÉES POUR LE TRANSPORT EN COMMUN, AINSI QUE LES INFRASTRUCTURES COMPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES.**